



# Compagnie Ivoirienne d'Electricité

## COMMUNIQUE

### FRACTIONNEMENT D'ACTIONS

Faisant suite à la décision des actionnaires prise en Assemblée Générale Mixte du 08 juin 2017, en sa première résolution à titre extraordinaire, la COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE informe ses actionnaires et l'ensemble des acteurs du marché financier régional de l'UEMOA du fractionnement de ses actions dans un rapport de un pour vingt soit vingt (20) actions nouvelles pour une (01) action ancienne.

Cette opération permet à votre société de se conformer à la décision N°2015-005-BRVM-CA et se déroulera selon les caractéristiques ci-après :

- Le nombre d'actions composant le capital de la société passera de 2 800 000 à 56 000 000 ;
- La valeur nominale des actions s'élèvera désormais à 250 FCFA contre 5 000 FCFA auparavant.

Le fractionnement prendra effet à l'issue des formalités à accomplir auprès de la BRVM, à la date du 19 Octobre 2017.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter notre registraire, la Société Générale de Bourse en Côte d'Ivoire (SOGEBOURSE) au téléphone : +225 20 20 12 65, Fax : +225 20 20 14 89,

Mail : [secretariat.sogebourse@socgen.com](mailto:secretariat.sogebourse@socgen.com).

Fait à Abidjan, le 29/09/2017



Le Président du Conseil d'Administration

Ousmane DIARRA